

bles, et, en l'occurrence, bons pour l'industrie agricole. Parce que ce n'est pas le cas de la mesure qui est maintenant proposée, nous avons jugé bon de proposer des amendements conçus pour l'améliorer. Le député a laissé entendre que nous ne devrions pas agir ainsi, que nous devrions fermer les yeux sur les lacunes de la mesure proposée par le gouvernement. Nous n'oublions pas que le gouvernement a déjà produit deux bills agricoles qui n'ont pas réussi à répondre aux besoins du pays. Les députés à ma gauche voudront-ils maintenant affirmer que nous devrions garder la silence? Si c'est le cas, ce n'est pas ainsi que je comprends le régime parlementaire ou les droits des députés, surtout des membres de l'opposition.

J'ai entendu une voix en provenance de ceux qui appuient l'orateur précédent, une voix qui a prononcé le mot magique: «Lisgar». Est-ce la raison de ce long discours? Se préoccupe-t-on d'une élection complémentaire imminente? Est-ce là le motif, indépendamment de la valeur du bill? Essaie-t-on d'abuser de la sympathie des cultivateurs, de les persuader qu'il faut adopter un projet de loi vicié sans tenir compte de ses lacunes? Je n'aime pas croire que les membres du NPD soient coupables de telles tactiques. Peut-être ai-je mal saisi le sens des propos qu'on a tenus. L'avenir le dira.

On a dit, il y a quelque temps, que la vente de notre grain souffrait, entre autres, des piètres structures de la commercialisation. On n'a jamais si bien dit. Les membres de mon parti, tout comme ceux du Nouveau parti démocratique, supplient, depuis quelques années, le gouvernement et l'organisme qu'il a créé, la Commission canadienne du blé, de mettre sur pied un système de commercialisation mieux charpenté, plus efficace et plus sensé. Il semble enfin que M. Lang, alors ministre d'État et aujourd'hui ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, sans compter ses autres lourdes charges, dont la surveillance de la Commission du blé, ait prêté l'oreille à nos instances. Voilà pourquoi, à mon avis, les ventes de grain ont prospéré; le gouvernement a enfin entendu raison et a fait ce qu'il aurait dû faire il y a des années.

J'ai expliqué pourquoi je ne puis souscrire au raisonnement du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) si l'on songe à la position qu'a prise son parti à l'égard de l'autre projet de loi dont j'ai parlé. On a établi depuis à quel point le bill était déficient. Notre parti a proposé une méthode toute simple pour améliorer le projet de loi. On aurait pu y insérer

un amendement d'à peine quelques lignes demandant à la Chambre et au Parlement de conférer au gouvernement le droit d'adopter des règlements relatifs à la teneur en protéines.

Je ne dis pas que j'aurais appuyé un tel amendement, mais ce n'est pas là la question. C'eût été un moyen simple d'établir une distinction entre cette question et beaucoup des éléments litigieux du projet de loi à l'étude. Tout n'y est pas mauvais; j'appuierais certaines de ses dispositions; je ne tiens pas à appuyer tous les amendements inscrits au nom des membres de notre parti. Mais il y a d'autres dispositions dans le bill que ne saurait accepter tout député consciencieux, connaissant l'attitude du gouvernement toujours farouchement en quête de pouvoirs et toujours avide d'être autorisé à passer des règlements et des décrets du conseil qui touchent intimement à tous les Canadiens. Mes propos sont le résultat de deux ans et demi d'étude sur la nature des bêtes qui siègent de l'autre côté. Je parle évidemment d'un point de vue politique, monsieur l'Orateur. Dans les circonstances, nous devons donc user de la plus grande prudence quand il s'agit de donner au présent gouvernement les pouvoirs autoritaires et bureaucratiques dont il a tellement soif. Et nous devons faire montre de plus de prudence encore à ce sujet au cours de la session qui s'ouvrira sous peu. Si ce projet de loi n'est pas adopté au cours de la présente session et si on nous le présente de nouveau au cours de la prochaine session, le ministre ferait bien d'y apporter certaines modifications afin de nous le rendre plus acceptable. Je lui conseille fortement de veiller à y apporter les modifications que j'ai proposées. On ne devrait certes pas l'adopter avant d'avoir établi un comité de révision chargé d'examiner cette mesure en détail, surtout cette dangereuse délégation de pouvoirs qui rappelle ceux dont le gouvernement jouit déjà et qu'il exerce chaque jour, chaque semaine et chaque mois, au détriment des Canadiens. Si le ministre croit que nous ne ferons pas ici notre devoir, il pourrait lui en cuire.

• (3.50 p.m.)

Je peux comprendre ce que mes amis de gauche disent au sujet de l'octroi du pouvoir bureaucratique. Au moins ils sont francs. L'accaparement d'une large part du pouvoir bureaucratique fait partie de la politique dont nous avons tant entendu parler à Toronto ces derniers jours. Mais les libéraux, eux, me renversent, dont le parti se dit l'apôtre du